

SYNDICAT DE RIVIERES DU HAUT BASSIN DE L'HERAULT

BUDGET PRIMITIF 2024

11 DECEMBRE 2023

1

Le budget primitif est un acte de prévision et d'autorisation des dépenses et des recettes pour une année comptable.

Ce budget doit obligatoirement s'équilibrer en recettes et en dépenses par sections.

Il doit être approuvé chaque année avant le 15 avril (ou le 30 avril en période d'élection).

2

L'ÉQUILIBRE DU BP 2024



3

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	236 326,00 €	236 326 ,00 €
INVESTISSEMENT	5 000,00 €	5 000,00 €
RESTES A REALISER 2023	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	5 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL BUDGET	241 326,00 €	241 326,00 €



4

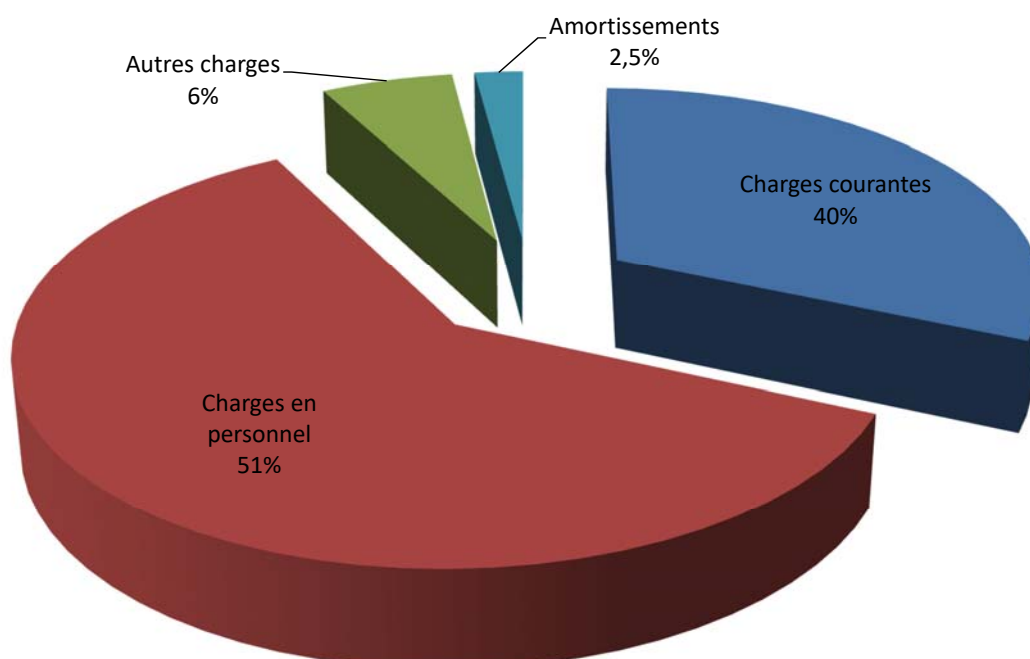
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Les dépenses :

	CA 2022	CAA 2023	BP 2024	Observations
Charges courantes	54 596,21 €	61 573,78 €	74 498,00 €	Item 1 de la GEMAPI transféré à l'EPTBFH : 8 900 € (maîtrise d'ouvrage déléguée et études prévisionnelles). Convention de mutualisation CCPV
Charges en personnel	121 508,68 €	125 000,00 €	143 188,00 €	GVT 2 agents pour l'équipe verte 1 technicien rivière Prévision licenciement 1 technicien rivière 1 emploi civique
Autres charges	13 354,89 €	13 442,45 €	13 640,00 €	Cotisation au EPTBFH Prélèvement à la Source (PAS)
Amortissement	37 815,79 €	7 509,86 €	5 000,00 €	Amortissement des biens Cession
TOTAL	227 275,57 €	207 526,09 €	236 326,00 €	

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Les dépenses :



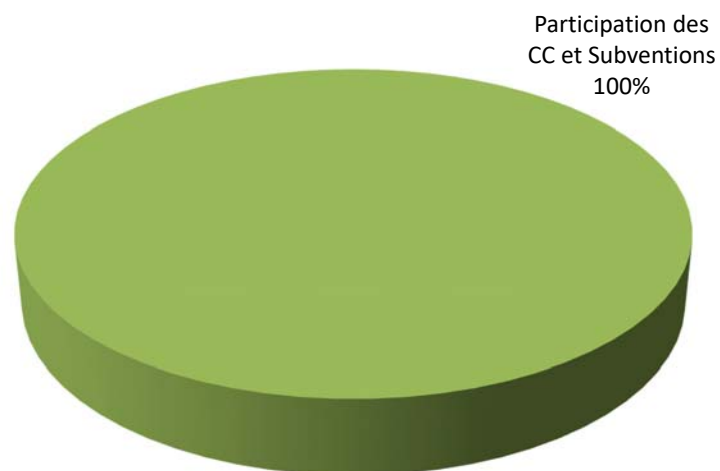
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Les recettes :

	CA 2022	CAA 2023	BP 2024	Observations
Atténuation de charges	836,70 €	255,06 €	0,00 €	Remboursement maladie
Participations	206 330,01 €	236 326,00 €	236 326,00 €	Participation des 3 CC = 202 256 € Aides Agence de l'eau = 34 070 €
Autres produits de gestion courantes	2,58 €	0,00 €	0,00 €	Régularisation PAS
Produits Exceptionnels	20 265,05 €	1 500,00 €	0,00 €	
Opération d'ordre	1 149,63 €	0,00 €	0,00 €	Amortissements de subventions
TOTAL	228 583,97 €	238 081,06 €	236 326,00 €	

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Les recettes :



- Les recettes :

Participations 2024

Le Syndicat de Rivières est financé par les cotisations des Communautés de Communes membres.

Les cotisations 2021, 2022 et 2023 n'avaient pas eu d'augmentation.
Pour 2024, elles sont une nouvelle fois, maintenues à l'identique.

	BP 2023	BP 2024	VARIATION
SOUS TOTAL CCPV	94 576,00 €	94 576,00 €	0 €
SOUS TOTAL CCCGS	93 313,00 €	93 313,00 €	0 €
SOUS TOTAL CCCAC TS	14 367,00 €	14 367,00 €	0 €
TOTAL DES PARTICIPATIONS	202 256,00 €	202 256,00 €	0 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Les dépenses :

	CAA 2023	BP 2024	Observations
Subventions d'investissement	34 710,07 €	0,00 €	Remboursement au CD 30 en 2023
Autres immobilisations corporelles	16 401,63 €	5 000,00 €	Prévision si besoin achat de matériel et outillage
Immobilisations incorporelles	91 818,00 €	0,00 €	Réalisation d'un film Plan de gestion
Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	Amortissements de subventions
Travaux	0,00 €	0,00 €	Travaux divers et autres études
TOTAL	142 929,70 €	5 000,00 €	

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Les recettes :

	CAA 2023	BP 2024	Observations
Subventions d'investissement	58 190,87 €	0,00 €	Subventions liées aux travaux
Opérations d'ordre	7 509,86 €	5 000,00 €	Amortissement des biens et cession
TOTAL	65 700,73 €	5 000,00 €	

En résumé

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	236 326,00 €	236 326,00 €
RESULTAT REPORTE SRHBH (sera intégré au budget supplémentaire)		0,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	236 326,00 €	236 326,00 €
INVESTISSEMENT	5 000,00 €	5 000,00 €
RESULTAT REPORTE SRHBH (sera intégré au budget supplémentaire)	0,00 €	0,00 €
RESTES A REALISER 2023 (seront intégrés au budget supplémentaire)	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	5 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL BUDGET	241 326,00 €	241 326,00 €